

# RENOUVELER VOTRE PERMIS D'EXPLOITATION

Actualisez vos connaissances et prolongez la validité de votre licence



OCCITANIE

RÈGLEMENTAIRE  
SÉCURITÉ



PRÉSENTIEL

+



VISIO

## PUBLIC

- Créateur ou repreneur d'entreprise
- Dirigeant d'entreprise
- Salarié
- Demandeur d'emploi
- Personne à titre individuel

## PRÉREQUIS

Disposer d'un permis d'exploitation arrivant à échéance (10 ans)

## DURÉE

1 jour (7 heures)

## DATE ET HORAIRES

Retrouvez toutes les dates sur notre site web (QR code au verso)

## LIEU

- **En présentiel** : retrouvez les informations d'accès, de transport et de restauration sur notre site web (QR code)
- **ou en visio** : accessible avec une connexion internet

## TARIF **196€**

Prise en charge possible selon votre statut

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sous 48 heures avant le 1<sup>er</sup> jour de formation sous réserve :

- D'un entretien de positionnement
- Des effectifs minimum et maximum pouvant être accueillis

## ACCESSIBILITÉ

Formation adaptée et accessible aux besoins des personnes en situation de handicap : conditions d'accueil, accès et coordonnées du référent handicap sur notre site web (QR code)

## Objectifs

- **METTRE À JOUR** vos connaissances de la réglementation applicable aux cafés, hôtels, restaurants...
- **COMPRENDRE** les enjeux de santé publique, et notamment la prévention contre les risques liés à l'alcool, au tabac, aux stupéfiants, au bruit...
- **IDENTIFIER** les conséquences du non-respect de vos obligations sur le plan civil, commercial, pénal

## NOS ATOUTS POUR VOS PROJETS



### FINANCEMENT

Étude de la prise en charge adaptée à votre demande de formation et à votre situation professionnelle



### ACCOMPAGNEMENT

Nos équipes proposent des parcours sur-mesure pour développer vos compétences et concrétiser vos projets



### PROXIMITÉ

Découvrez tout ce que la CMA Occitanie peut faire dans votre département au plus près de chez vous

## Programme

### • Les obligations liées à l'exploitation de ce type d'établissement

- Vis-à-vis des services de l'État, des clients, des personnels, du voisinage
- Code de la consommation
- Code de l'urbanisme (accessibilité personnes handicapées)

### • Sensibilisation aux thématiques liées à la santé publique

- Prévention et lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, les stupéfiants, le bruit
- Code de la santé publique

### • Les risques encourus

- Sanctions et mise en cause de la responsabilité civile ou pénale du chef d'entreprise
- Code pénal

### • Éviter l'application de sanctions graves

- Connaissance de la législation (santé publique, hygiène, droit social)
- Code du travail
- Conventions collectives

## ➤ Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel ou en visio
- Groupe de 12 personnes en moyenne
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique

## ➤ Assistance technique

Une assistance technique et fonctionnelle est disponible par mail pour répondre à vos questions

## ➤ Modalités d'évaluation

- **Acquis** : questionnaire réalisé en début et fin de formation
- **Cas pratique** tout au long de la formation

### CMA FORMATION



#### Contact et inscription

Contactez la CMA de votre département :  
[artisanat-occitanie.fr/porteurs-de-projet/formation-continue](https://artisanat-occitanie.fr/porteurs-de-projet/formation-continue)



#### CMA Occitanie

59 T Chemin Verdale  
31240 SAINT-JEAN  
[crma@crma-occitanie.fr](mailto:crma@crma-occitanie.fr)

3006

Service & appel  
gratuits